Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261019-275D_2026-DE

Déchèterie : Analyses de rejets d'eau pluviale sur les déchèteries

DECISION DU PRESIDENT N°275/2026

Le Président du S.M.I.C.T.O.M du Sud-Est de l'Ille et Vilaine,

VU l'article L 5211.10 et l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipulent, que le Président peut prendre par délégation du Comité Syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marché de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU la délibération N°4 du Comité Syndical du 19 Mai 2026, visée le 20 Mai 2026, donnant délégation au Président pour l'application de l'article sus-énoncé, pour des sommes ne dépassant pas 45 000 € H.T, ainsi que les avenants s'y rapportant dans la limite de 15% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget,

DECIDE

Article 1
De signer avec SOCOTEC ENVIRONNEMENT, le Devis N° 2609E14Q3000069 (Rev0), pour : Analyses de rejets d'eau pluviale sur les déchèteries, pour un montant total estimatif de 4295 € HT. Durée : .

Article 2
Le Trésorier Principal sera chargé en ce qui le concerne de l'exécution du Devis.

Fait à Vitré, le 19/10/2026

Le Président,
L. LE SQUER

SMICTOM DU SUD-EST D'ILLE ET VILAINE
28, rue Pierre et Marie Curie ▪ 35500 VITRÉ
Tél. 02 99 74 44 47 ▪ contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr